



Charte d'utilisation du C.D.I

Le CDI offre un espace de travail sous la responsabilité du professeur-documentaliste. Les équipes pédagogiques se concertent pour y harmoniser leurs interventions auprès des groupes d'élèves ou de classes.

Lieu de recherches documentaires pour les élèves et les enseignants, il permet de travailler dans toutes les disciplines en consultant les ressources variées et nombreuses : revues, ouvrages documentaires, romans, dictionnaires, encyclopédies, cédéroms, Internet.

- Qui peut y aller ?

Le CDI est à la disposition de l'ensemble de l'équipe éducative.

- Quand puis-je y aller ?

Aux heures d'ouverture sauf s'il est déjà réservé par un professeur. L'emploi du temps hebdomadaire est affiché sur la porte du CDI.

- Comment puis-je aller au CDI ?

Tout élève qui souhaite faire un travail de recherche doit se munir d'un pass-port CDI qu'il présentera en étude avant de venir au CDI.

- Pour quoi ?

- Pour faire des recherches (consultation du logiciel documentaire BCDI, Internet), lecture des documentaires, manuels scolaires.., faire du traitement de texte, consulter des CD-Roms...
- S'informer sur l'actualité en lisant la presse ou lire pour le plaisir (roman, BD ...)
- Consulter la documentation Onisep et s'informer sur l'orientation.
- Faire des photocopies en cas d'absence

Le CDI n'est en aucun cas une salle d'étude ou un foyer où l'on viendrait faire ses devoirs, discuter ou jouer avec ses camarades.

Règles de fonctionnement

Durée des emprunts

B.D. : 1 semaine

Manuels scolaires : 2 jours maximum.

Romans : 3 semaines.

Revue et autres documents : 1 semaine.

▶ Tout document emprunté est sous la responsabilité de l'emprunteur. Il doit être conservé dans son état d'origine et rendu dans les délais.

Tout document perdu ou détérioré devra être racheté au frais de l'emprunteur.

▶ Tout document consulté doit être remis à la bonne place sous peine de pénaliser les autres utilisateurs.

▶ Pas de boissons ou de nourriture au CDI.

▶ Le temps de travail au CDI est le même qu'une heure de cours : 45 min. Aucun élève ne sort avant la sonnerie.

▶ Rappel : Internet doit être avant tout un outil de travail. De ce fait son utilisation est contrôlée. Les sites de téléchargement (emule ...), les sites de jeux ou d'échange, les blogs (skyblog ...), le Chat... sont interdits. (Cf : Charte informatique)

▶ La consultation des Mails est autorisée pour les internes de 12h45 à 13h30 et le soir après 17h.

▶ L'utilisation du téléphone portable, baladeur, i-pod ... n'est pas autorisé.

Règles de vie

▶ Le CDI est un lieu de travail commun à l'ensemble des utilisateurs (élèves, enseignants, personnels...). Il est du devoir de chacun de participer à la propreté de ce lieux.

▶ Respecter les règles élémentaires de vie afin de rendre ce lieu propice au travail :

- ne pas parler trop fort... chuchoter !!
- remettre les documents à la place ou on les a pris.
- respecter le travail des autres !!